

Zeitschrift: Schaffhauser Beiträge zur vaterländischen Geschichte

Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Schaffhausen

Band: 45 (1968)

Artikel: Un rapport d'espion sur le concile de Trente (1546)

Autor: Meylan, Henri

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-841177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un rapport d'espion sur le concile de Trente (1546)

Par Henri Meylan

J'ai retracé ailleurs¹ la carrière aventureuse de ce curé neuchâtelois, *Pierre Barrelet*, chapelain de la cathédrale de Lausanne qui, privé de ses bénéfices par la Réformation, fit des offres à MM. de Berne pour leur service secret d'informations. De ses rapports datés de 1540 à 1547, conservés les uns à la Bibliothèque des Bourgeois, les autres aux Archives de l'Etat, je voudrais détacher le suivant qui est de l'été 1546 et qui se rapporte au concile de Trente et aux préliminaires de la guerre de Schmalkalde². Ce n'est pas qu'il nous apporte des renseignements inédits sur les événements, mais il nous donne un exemple de la façon dont les informations sur la situation européenne parvenaient à la connaissance de nos autorités.

Le texte, chose surprenante, est écrit en allemand, alors que tous les autres rapports sont en français. Barrelet savait-il l'allemand ? Ce n'est pas impossible, mais j'en serais surpris, car bien rares sont à l'époque ceux qui chez nous possèdent les deux langues³. Le plus simple est de supposer que Barrelet, de retour à Berne, le 11 août, a dicté ses notes à l'un des secrétaires de la chancellerie, dont on reconnaît la main, qui l'aura transcrit sans autre en allemand.

La situation européenne devait apparaître fort inquiétante en 1546 à MM. de Berne comme à MM. de Zurich. La paix conclue à Crépy en septembre 1544, après la campagne de l'été, avait laissé les mains libres à l'empereur pour s'attaquer aux princes et aux

¹ « Un agent secret de MM. de Berne, le curé du Vautravers, Pierre Barrelet », dans le *Musée Neuchâtelois*, 1964 p. 168–178.

² Archives de Berne, *Unnütze Papiere*, vol. 67, n° 218.

³ On a peine à concevoir que Calvin, qui a vécu trois ans dans la ville alors germanique de Strasbourg, ne comprenait pas l'allemand, et que Bullinger, de Zurich, ne savait pas le français.

cités évangéliques de l'Empire et pour imposer son programme de réformes radicales au Saint-Siège⁴. Bien plus, par les articles secrets signés à Meudon tôt après, le roi de France s'était engagé à seconder ses efforts pour la réduction et pacification du discord de la religion en Germanie, de même que pour la réunion du concile général, à Trente ou ailleurs. Un article spécifiait même la restitution au duc de Savoie des territoires occupés par les Suisses, et le rétablissement de l'ancienne religion⁵.

Tirant parti des visées ambitieuses de Maurice de Saxe sur la dignité électorale de son cousin, et des dissensions de la coalition protestante, Charles Quint allait jouer cette partie magistrale, qui culminera à la diète d'Augsbourg et à l'*Interim* de 1548.

Mais au printemps 1546 la partie était loin d'être gagnée, et les obstacles amoncelés entre les projets de l'empereur et la diplomatie de Paul III n'étaient guère moindres que du côté des princes. Le concile, qui siégeait à Trente depuis la fin de l'année 1545, en subissait durement le contre-coup, et la tâche des légats romains chargés de diriger ses travaux n'était rien moins que facile⁶. Fallait-il mener de front les définitions doctrinales dirigées contre les positions protestantes de Luther et les décrets de réformes concernant les abus, ou fallait-il donner le pas à la discipline sur le dogme ? Allait-on proroger le concile du fait de la peste ou décider le transfert à Bologne, comme on le souhaitait à la curie, au risque d'encourir les foudres de l'empereur ? Cela, et bien d'autres questions qui nous paraissent de peu d'importance, mais qui n'étaient pas

⁴ KARL BRANDI, *Kaiser Karl V.* München 1937, t. I p. 442 ss. Sur les négociations de Crépy et le rôle joué par le cardinal de Tournon, ennemi acharné des hérétiques, voir la monographie capitale de MICHEL FRANÇOIS, *Le cardinal François de Tournon, homme d'Etat, diplomate, Mécène et humaniste (1489–1562)*. Paris 1951, p. 196 ss. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 173.)

⁵ Le texte des articles secrets a été publié par Hasencler, d'après une copie anglaise, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. 45, 1926, p. 420 ss. Voici ce qui concerne les terres conquises par Berne en 1536 : « Et oultre promectons, ensuyvant ce qu'a esté accordé par nosdits procureurs, d'en cas que les differendz d'entre nous et nostre oncle, le duc de Savoie, se pacifient, procurer de bonne foy a ce qu'il puisse recouvrer le pays et tout ce entierement que les Suyses, mesme les Cantons de Berne et de Fribourg luy ont occupé et detiennent a nostredit oncle, et pour reduyre iceulx pays en nostre sainte foy et ancienne religion, et semblablement quant a la cité impériale de Genefve.»

⁶ HUBERT JEDIN, *Geschichte des Konzils von Trient*. Herder 1957, t. II p. 7 ss., 165 ss.

moins délicates à trancher, comme le cérémonial de la réception des ambassadeurs du Très chrétien arrivant à Trente à la fin de juin, devait mettre à rude épreuve la patience et la sagacité du cardinal Del Monte et de ses collègues.

Mais tandis que l'on discutait fort et ferme au concile, une menace d'ordre militaire se précisait au Nord⁷. Un capitaine entreprenant, Schertlin von Burtenbach, à la tête des troupes soldées par les villes d'Augsbourg et d'Ulm, s'emparait de Füssen, le 8 juillet aux confins de la Bavière et du Tyrol, puis il occupait la cluse d'Ehrenbourg, d'où il pouvait aisément pousser sur Innsbruck. L'alarme fut grande parmi les pères du concile. Mais les atermoiements de la coalition réduisirent à néant ce premier avantage ; il suffit d'une menace de l'empereur en direction d'Augsbourg pour qu'on obligeât Schertlin à battre en retraite.

Une lettre d'Ambrosius Blaurer à Bullinger, datée de Constance, le 20 juillet, donne l'écho de la déception ressentie chez nous : « Ich weiss nitt was man zu Augspurg für gschray gemacht hat ; der Schärtlin zeucht widerum hinder sich uff Augspurg, welcher doch yetz, wa man seinem Rath gefolgt, Ynspruck unnd anders ingenomen hette. Der verzug raicht dem find zu vortail. Laetus schreibt mir under anderm uff necht, der Kaiser bringe sein kriegsvolck alles zusammen im Payerland, seye aber noch weder zur belegerung noch zur schlacht gefasst, warte uff die Spanier und Italianer ; deren sollen 20.000 zu fuss und 2000 zu ross kommen ; uff ultima julii versicht man sich ir gewisslich zu Trient....⁸ »

En présence de cette guerre ouverte dans l'Empire, qui les touchait à la fois dans leurs intérêts et dans leur politique confessionnelle, quelle allait être l'attitude des Ligues suisses ?⁹ Allait-on prendre parti pour l'un et l'autre camp, et la guerre de religion, que Charles Quint s'efforçait de masquer, alors que les brefs du

⁷ Sur les opérations militaires de 1546, voir l'étude de PAUL SCHWEIZER, qui a gardé toute sa valeur, *Der Donaufeldzug von 1546*, dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. 29 (1908) p. 88—152.

⁸ *Briefwechsel der Brüder Ambrosius und Thomas Blaurer*, bearbeitet von TRAUGOTT SCHIESS. Freiburg i.Br. 1910, t. II p. 474. Voir aussi les lettres du 22 et du 27 juillet, p. 476 et 478.

⁹ Le solide exposé de KARL GEISER, *Ueber die Haltung der Schweiz während des Schmalkaldischen Krieges*, dans le *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, t. 22 (1897) p. 165—250, est à compléter par l'étude admirablement documentée de PAUL BURCKHARDT, *Basel zur Zeit des Schmalkaldischen Krieges*, dans la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, t. 38 (1939) p. 5—103. Voir en particulier, p. 54 s., sur les informations reçues à Bâle.

pape aux Confédérés la claironnaient, allait-elle se doubler d'une nouvelle guerre de Kappel ? En fait, la leçon de 1531 avait servi : la volonté de préserver la neutralité prévaudra, mais non sans peine. Tandis que les cantons catholiques répondent favorablement à la déclaration de l'empereur demandant que l'on s'abstienne de favoriser les princes et cités rebelles, en revanche, les IV cantons évangéliques se montrent divisés. Zurich, Schaffhouse et Bâle résistent aux sollicitations qui leur viennent de Constance et de Strasbourg, Berne, par contre, est fortement tenté de marcher aux côtés des protestants d'Allemagne, et l'ordre de rappeler les capitaines et soldats qui se trouvent dans le camp protestant n'est que fort mal suivi. Cette politique bernoise qui contraste avec la ligne suivie en 1531, s'explique sans peine par la crainte de voir l'empereur, en cas de victoire sur les princes, soutenir à fond les revendications du duc de Savoie contre les Bernois. Et cette crainte, on le verra, n'était pas sans quelque fondement¹⁰.

Aussi bien le service de renseignements bernois va-t-il fonctionner à plein. Le 9 juillet 1546, ordre est donné, au nom du Conseil secret, aux baillis du Haut Simmental, d'Aigle, de Thonon, de Terrier et de Gex, d'envoyer leurs espions dans les pays voisins, l'ammann du Hasli fera de même dans les cantons catholiques¹¹.

De plus, Merveilleux, le truchement de l'ambassade française à Soleure, est prié d'envoyer d'urgence, aux frais de Messieurs de Berne, des observateurs en Bourgogne¹².

Au début du mois d'août, les informations commencent d'arriver à Berne. Le rapport oral de l'homme envoyé par le bailli de Thonon en Piémont, rédigé à la chancellerie, est transmis le 2 août aux « Commis » de la République à Zurich, avec ordre de le communiquer

¹⁰ Le prince du Piémont, Emmanuel-Philibert, qui n'avait pas dix-sept ans, s'était rendu l'année d'avant, contre le gré de son père, à la cour impériale. Charles Quint lui fit bon accueil et lui passa au cou le collier de la Toison d'or, en même temps qu'à l'archiduc Maximilien, le futur empereur, au duc de Bavière et au comte de Furstemberg. Le jeune prince n'allait pas tarder à donner la preuve de ses talents militaires qui feront de lui, dix ans plus tard, le vainqueur de Saint-Quentin (cf. A. SEGRE, *Emanuele Filiberto*. Torino 1928, t. I p. 29 ss).

¹¹ Archives de Berne, Un. Pap., vol. 67, n° 184.

¹² Ibidem n° 188. C'est sans doute à la suite de ces démarches que Merveilleux reçut de Bourg en Bresse, une lettre signée Jean de la Baume, datée du 3 août 1546 (U.P. vol 67 n° 217). Il s'agit du gouverneur français de la Bresse, le comte de Montrevet, neveu par alliance du cardinal de Tournon.

quer aux représentants de Constance etc.¹³. Outre des indications précises sur les mouvements de troupes dans le Piémont et le Milanais, on y apprend ceci, qui ne pouvait laisser MM. de Berne indifférents : Quand l'empereur aura vaincu les princes luthériens, il s'en prendra aux Grisons, à cause des passages refusés, puis il demandera la restitution au duc de Savoie de ce qui lui a été enlevé, avec dédommagement de tous les revenus encaissés. En cas de refus, il usera de la force. De plus, il réclamerait à l'ensemble des Confédérés les bailliages de Lugano, Locarno et Bellinzone.

De son côté Barrelet, le curé du Vautravers, avait reçu, lui aussi, son ordre de marche dans les termes que voici : « Nous avons avisé de vous envoyer à la court de l'empereur, pour experimenter les nouvelles que illec sont touchant cest presente esmotion et tumulte de guerre qu'est ès Alemaignes. A ceste cause est nostre vouloir que incontinent disposés vous affaires de vostre maison, et après vous transporter ver nous pour entendre ce que vous chargerons de faire ledit voyage. Datum ix julli 1546¹⁴. »

Réflexion faite, on jugea plus pressant de l'envoyer à Trente, auprès du concile, dont on soupçonnait que c'était le foyer de toutes les intrigues¹⁵. De fait, c'est vers Milan et Trente que notre homme allait se diriger dans la seconde quinzaine de juillet. Nous lui donnons maintenant la parole :

« Hienach vollget das so ich ussgricht unnd erfahren hab, us bevelch miner gnädigsten Herren in Italia.

Erstlich bin ich gann Meyland ganngen, darumb das das geschrey was wie xx. M Hispanier zu Jenouw glendet hetten, aber alls ich zu Meyland gsin, hab ich eigentlich erfahren das derselbigen Hispanieren nüt mer dann iiiii. M gewäsen,

welliche nüwlich ankommen Hispanier domp Ferrando Gon-

¹³ Ibidem n° 203. Le nom de l'espion n'est pas indiqué, mais son rapport ne manque pas d'intérêt. Voici son itinéraire : Par le val d'Aoste, il se rend à Ivrea, puis à Caluso ; de là à Chivasso, tenu par les Français où il se fait reconnaître comme sujet de MM. de Berne, et à Turin. Puis il repasse dans le Milanais, et séjourne à Milan, avant de regagner les bords du Léman.

¹⁴ Archives de Berne, Welsch Missivenbuch C, fol. 102.

¹⁵ D'une lettre de MM. de Berne à MM. de Zurich, le 10 juillet (Teutsch Missivenbuch Z, fol. 333), citée par Geiser, art. cité p. 197, je conclus que l'on a jugé plus urgent d'envoyer Barrelet, qui certainement savait l'italien (voir son rapport sur le voyage de 1543), du côté de Trente.

zaga, gubernator in Meyland¹⁶, in die zusätz gleitt hatt, darumb das er alle allte Zusätzer in Piemont uffgehebt unnd dannen gnommen unnd gegen Tutschlannd gschickt hatt¹⁷.

Ich hab mich grundlich ann inen selbs erkundet, das derselbigen nüw ankommen Hispaniern nüt mer dann iiiii. M syent. Dann ich mitt inen biss gann Press. ganngen bin.

Morndes bin ich uff Trient zu zogen, unnd alls ich in ein / Statt Reuro¹⁸ genant kommen, so v. mil von Trient ligt, ist morndes des papst zug ouch dahin kommen unnd ist übernacht da blyben. Darnach habend die legaten den zug sächen wellen, unnd hatt man sy die kriegslüt in ein ordnung gstellt, da sind allwegen x. man in einen glid gstannden, die ich abzellt hab, unnd sind das xii.c unnd vii glid sind gsin.

Der Herzog von Camerin ist ir oberster houptman unnd sin bruder der cardinal Ferness, wellicher zu Trient kranck ist blyben¹⁹.

Man hatt sy nitt in die Statt Trient gelassen, weder Italiener noch Hispanier, aber des bin ich woll gwüss das sy in Tütschland zogen.

der reysigen zross sind ii. M pferd, unnd ir houptlüt der her Julio Colone unnd Cesar de Naples./ Woll ist die sag gsin, das die herzogen von Florentz unnd Mantua noch v.c pferd schicken sölltend.

Hie disent Trient hab ich me denn l. wagen gesächen, geladen mitt spiessen unnd harneschen, so man dem zug nachgeführt.

Unnd alls ich durch die graffschaft Tyrol zogen²⁰, hab ich in der houptstatt genant Maran, zwen tütschen houptman gfunden, die ire venndlī gemacht, unnd wollten ire knecht ann ein pass füren ; unn-

¹⁶ Don Ferrand Gonzaga, avait succédé tout récemment comme gouverneur de Milan au marquis del Vasto, mort en avril 1546.

¹⁷ Ces renseignements sur les troupes prélevées dans les garnisons du Milanais, face aux Français, pour être envoyées en Allemagne, sont confirmés par le rapport anonyme cité plus haut.

¹⁸ Il ne peut s'agir que de Rovereto, à 25 km au sud de Trente, que Barrelet, venant de Brescia, a pu gagner rapidement par le lac de Garde.

¹⁹ Sur l'armée pontificale, passée en revue par les légats romains dans la plaine de l'Adige, voir Jedin, ouvr. cité t. II p. 183. Le cardinal Alexandre Farnèse et son frère Octavien, le duc de Camerino, étaient les fils de Pier-Luigi, et par conséquent petit-fils de Paul III, ainsi qu'on les voit dans le tableau du Titien. L'accès de fièvre qui saisit le cardinal et le retint à Trente, causa une vive émotion dans le concile.

²⁰ Cette note se rapporte apparemment au voyage de retour de Barrelet par Merano, et, si je vois bien, par Münster et le col de l'Ofen.

den am berg, ann einem ortt Münster genant, hab ich xii venndl
landsknecht gfunden, die uff Insspruck zu züchen wellen.

Belanngendt das Concilium, sind nitt mer dann vier Cardinäl,
namlich der Cardinal de Monte, der Cardinal S. Crucis, der Cardinal
von Engelland unnd der Cardinal von Trient / der her daselbst ist zu
Trient²¹. Es sind ob den xl Bischoff, auch protonotarii, äbt unnd
münchen allerley örden unzalbar.

Uff dem xxix ten Julii hab ich alle gsän in einer ordnung us irem
consistorio gan, des legaten palast²².

Unnd wolltend ein decret publicieren von der justification, bicht
unnd penitentz²³, aber wie ich es vernommen, habend sy das Con-
cilium uffgeslagen biss nach allerheiligen tag, dann sy nitt eins sind,
dermassen das sy einandern im Conçistorio geslagen habennd²⁴, dass
ouch hinweg siend gschickt zwen Bischoff unnd ein provincial der
Barfüsser observancer ordens; unnd sagt man für war, der Papst
habe lassen den einen Bischoff unnd den armen Barfüsser töden.

Ich hab durch gütt mittell unnd mitt gällt ein copy alles des so
gehanndlet ist usspracht, wie ir sächen werdend²⁵. /

Berürend die Venediger, beladend sy sich nüt dises kriegs, uss-
genommen das sy des keysers unnd papsts kriegslüten passen
gebend²⁶. Zudem weyss ich warhaftigklich das die Venediger dem

²¹ Le chiffre de quatre cardinaux présents à Trente n'est pas tout à fait exact, car des trois légats, le cardinal Pole s'était retiré du côté de Padoue pour sa santé, qui était mauvaise (Jedin, ouvr. cité t. II p. 180). A la 5^e session, celle du 17 juin, on a pu compter neuf archevêques et quarante-huit évêques, deux abbés et trois chefs d'ordre. Barrelet semble s'être laissé éblouir par le nombre de religieux qu'on pouvait rencontrer dans les rues de Trente (cf. J. Kögl, *Breve diarium s. Concilii Tridentini*. Tridenti 1947 , p. 9).

²² La résidence des légats était le palais de Joh. Baptista Giraldi, «nella contrada S. Trinità» (Kögl p. 7).

²³ Sur les difficultés provoquées par le décret sur la justification, mis en chantier dès le mois de mai, et dont la première rédaction avait été distribuée le 21 juillet, voir Jedin, ouvr. cité t. II p. 139 ss. Il ne sera finalement promulgué que le 7 janvier 1547, à la 6^e session.

²⁴ Il doit s'agir de la fameuse altercation entre l'évêque de Chiron, le franciscain dit «Grechetto», et Sanfelice l'évêque de Cava, qui se produisit au sortir de la séance du 17 juillet (Jedin, ouvr. cité t. II p. 160). Je ne sais sur quoi repose cette histoire de citation à Rome, qui semble tenir du roman.

²⁵ On trouvera ci-après la description de cette pièce (Un. Pap., vol. 82 n° 75), qui contenait les cinq premiers décrets du concile, de janvier à juin 1546.

²⁶ Sur la politique de Venise dans l'Adriatique, cf. F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*. 2^e édition. Paris 1967.

keyser vyl gällts geben, der hatt inen verheissen inen ze infeudiren die statt unnd graffschaft Press., Crema unnd Padua.

Es ist gän Venedig kommen ein Türkische pottschafft, mit bevelch von den Venedigern passen ze begären in Hungeren ze züchen²⁷. Dieselbigen Venediger sind miteinanderen uneins und strittig gsin von des evangeliums wegen²⁸, welliches so der papst verstanden hatt, er acht die fürnemsten in der statt zu Cardinälen erwellen, damit die underen nüt dörffind reden.

Sovyl ich hab megen mercken, so ist der merteyl in Trient evangeliisch, unnd gutt christen²⁹.

Der keyser hatt im concilio zu Trient gleert doctores us Hispania³⁰.

²⁷ Cette indication est recoupée par une dépêche de l'ambassadeur français à Londres, Odet de Selve, datée du 14 juillet 1546, qui tient du secrétaire de la seigneurie de Venise résidant auprès du roi les précisions suivantes : «C'est que le Turc avoyt envoyé ung herault vers ladict seigneurie luy denoncer qu'elle eust à luy bailler passage pour venir avec armee en certaines isles appartenantes au roy des Romains, situees en la mer assez près de Venise et voisines de la Dalmatie, pour venir faire vengeance et avoyer raison des injures et depredations qu'il pretend que les habitans desdictes isles font continuellement à ses subjectz en ladict Dalmatie, et aussy pour summer ladict seigneurie de luy faire payment des pentions qu'il dict luy estre deues en vertu des traictés faictz entre eux, ce qu'il m'a dict trouver estrange, s'il estoit véritable.» *Correspondance politique d'Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546–1549)*, publiée par GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS. Paris 1888, p. 12. Il s'agit probablement des déprédations des Uscoques, ces redoutables pirates de Segna et de Fiume (cf. BRAUDEL, ouvr. cité p. 96).

²⁸ Sur les discussions religieuses et la liberté relative dont on jouissait à Venise, voir PIO PASCHINI, *L'Inquisizione a Venezia ed il nunzio Lodovico Beccadelli (1550–1554)*, dans *l'Archivio della Società Romana di Storia patria*, t. 65 (1942) p. 63–132, et la note d'EDOUARD POMMIER sur *Les aspects de la propagande protestante dans la république de Venise au milieu du XVI^e siècle*, dans *Aspects de la propagande religieuse*. Genève 1957, p. 240–246 (Travaux d'humanisme et renaissance, t. 28).

²⁹ Cette appréciation n'est pas aussi invraisemblable qu'il peut paraître de prime abord, si l'on pense à ce que l'on constatera bientôt dans les états héritaires de Ferdinand, la Haute et la Basse Autriche (cf. G. CONSTANT, *Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces*. Paris 1923, p. 42 et note (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 128). Aucune indication à ce sujet dans l'excellent article de don IGINIO ROGGER, *Il governo spirituale della diocesi di Trento sotto i vescovi Cristoforo (1539–1567) e Ludovico Madruzzo (1567–1600)*, dans les Actes du «Convegno», de 1963, *Il concilio di Trento e la Riforma Tridentina*. Herder 1965, p. 173–213.

³⁰ On sait que les pères Laynez et Salmeron, envoyés par Ignace de Loyola, venaient d'arriver au concile (Jedin, ouv. cité t. II p. 112).

Der küng von Franckenrich hat sin pottschafft och da, unnd zwen Bischoff unnd vi doctores³¹.

Item, allsvyl ich hab megen verstan, so betrachtend die Franzosen ettwas bossheit, denne der gubernator von Turin hatt geschickt einen armen Piemonteser gann Bononia zu erspächen wievyl volcks in Tutschlannd zuge, dadannen ist er gann Meylannd kommen, dadannen gan Buffalen da die Hispanier waren, demnach wider gan Meylannd kert, unnd schreyb uff im abend alles so er gesächen, uff dermassen das der wirt des gwär worden, unnd es dem parisell anzeugt, der denselben Piemonteser gfangen, unnd uffzeichnung oder denckzedell genommen, unnd von stund an hencken lassen uff dem platz der grossen kilchen mitt grossem gespött. /

Ich meint noch .v. oder vi. tag zu blyben, sobald aber die Hispanier fürzogen, hatt man lassen ussruffen by hencken, das niemands dem zug sollte nachzüchen der nitt ingeschryben oder dem zug nodt-wänndige ding nachfürte.» *

L'importance attribuée au rapport de Barrelet ressort du fait que dès le lendemain MM. de Berne en donnaient connaissance à MM. de Bâle et au duc Christophe de Wurtemberg, ainsi qu'à leurs commis à la diète de Baden. Ceux-ci sont chargés d'en informer les délégués de Zurich, Bâle, Schaffhouse, Constance et autres villes alliées, afin de lui donner une large diffusion³². Quant au texte des décrets de Trente, qui est expressément mentionné, on le communiquera plus tard, car il faut le temps d'en préparer une copie. On fit diligence à la chancellerie bernoise, car le 19 août déjà il était adressé au bourgmestre de Bâle avec prière d'en faire part à Strasbourg³³.

³¹ L'ambassade de France, conduite par Claude d'Urfé, chambellan du roi, accompagné du président de Ligneris et de Pierre Danès, l'helléniste du Collège de France, arriva à Trente le 28 juin. Il y eut des difficultés sur des questions de préséance à l'égard des représentants du roi des Romains, Ferdinand (cf. Jedin, ouvr. cité t. II p. 153 s.). Ce fut Danès qui prononça le discours d'apparat, le 8 juillet.

³² Arch. de Berne, Un. Pap., vol. 67 n° 210. MM. de Berne à MM. de Bâle, 12 août 1546, et « mutatis mutandis » au duc Christophe de Wurtemberg. Celui-ci, le fils du vieux duc Ulrich, venait de se réfugier à Bâle, avec femme et enfant (cf. Burckhardt, art. cité p. 30). Ibidem n° 209, MM. de Berne à leurs « commis » à Baden, même jour.

³³ Arch. de Berne, Un. Pap., vol. 67 n° 213. MM. de Berne à MM. de Bâle, 19 août 1546 : « Unsern zusagen ze erstatten, schicken wir üch ein copy des Trientschen concilii decreten, dero mögend ir oberen unnd unsern geliebten Nachpuren von Straspurg teilhaftig machen. »

Le rapport de Barrelet s'achève, on vient de le voir, par la triste fin d'un espion français pendu à Milan, sur la place du Dôme. Pareil sort n'était pas réservé, bien heureusement, à notre homme, mais il n'ignorait pas les risques qu'il courait, ce qui le détermina à abréger son séjour à Trente et à regagner la Suisse par les montagnes des Grisons. En sorte que le 11 août il put rendre compte de sa mission à la chancellerie bernoise. Une année plus tard, il se mettait en route pour le pays de Montbéliard, où il se présentera chez le réformateur Pierre Toussain comme un bon ami de maître Guillaume Farel³⁴; c'est à Montbéliard qu'il réussira à copier en février 1548, le texte des articles sur la réformation du clergé, présentés à la diète d'Augsbourg (septembre à novembre 1547)³⁵.

Il est tout de même piquant de constater que l'on doit à la diligence de celui qu'Herminjard appelait le « curé-espion », aussi bien la diffusion des premiers décrets du concile de Trente que celle des terribles articles imposés par Charles Quint à la diète d'Augsbourg.

*

Le texte des décrets du concile annoncé par Barrelet ne se trouve pas joint à son rapport dans le vol. 67 des « Unnütze Papiere », mais bien dans le vol. 82, classé parmi les « Kirchliche Sachen », sans aucune note de chancellerie qui permette de déceler son origine. C'est une copie soigneusement faite, en écriture italienne ; elle est signée :

« Presbyter Jacobus Veronensis scriba »,

et de la même main :

« Haec propria et vera copia est ex authentica extracta et corroborata, sine fraude atque dolo »,

ce que semble corroborer la mention des trois légats du Saint-Siège :

« Tres legati adsunt qui sunt infrascripti, videlicet
Reverendissimus de Monte
Reverendissimus de Santa Cruce et
Reverendissimus de Inghiltera. »

³⁴ Arch. de Berne, Un. Pap., vol. 59 n° 55, non daté.

³⁵ Le texte des « articles extraits du départ de la journée impériale tenue à Augsbourg » se trouve dans le vol. 67 n° 243. C'est la pièce signalée par Herminjard, d'après la note de chancellerie : « Curé de Vautravers exploratio. Der Pfaffenheit reformierung zu Augsburg beslossen. »

En voici le contenu :

Decr. i. *inc.* « *Sacrosancta Tridentina synodus, in Spiritu sancto congregata... agnoscens cum beato Jacobo Apostolo quod omne datum optimum...* »

C'est le décret de la 2^e session, rendu le 7 janvier 1546, qui est intitulé dans les textes officiels : « *De modo vivendi et aliis in concilio servandis...* »

Decr. ii. *inc.* « *In nomine sanctae et individuae Trinitatis...* »

C'est le « *symbolum fidei* », soit le texte dit de Nicée-Constantinople, et non, comme on pourrait s'y attendre, le vieux symbole romain.

Decr. iii. *inc.* « *Sacrosancta oecumenica et generalis Tridentina synodus... sibi perpetuo ante oculos proponens...* »

C'est le fameux décret du 8 avril 1546, sur le canon des Ecritures et les traditions écrites ou non écrites.

Decr. iv. *inc.* « *Piis summorum Pontificum et probatorum Conciliorum constitutionibus inhaerens...* »

Il s'agit du premier des décrets de réforme, portant sur la prédication et l'enseignement théologique, rendu dans la session du 17 juin.

Decr. V. *inc.* « *Ut fides nostra catholica, sine qua est impossible placere Deo...* »

C'est le décret sur le péché originel, élaboré au cours des mois de mai et juin et promulgué dans la même 5^e session du 17 juin 1546. Ce décret dogmatique précède celui de réforme dans les collections officielles.

Le texte obtenu à Trente par Barrelet contient quelques variantes de peu d'importance et de menues inadvertances du copiste ; en deux ou trois endroits seulement, on relève une faute plus grave qui altère le sens.